

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 octobre 2023

Date d'affichage

20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI,.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Angèle MANFREDI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Ange PIERI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, André ROCCHI à Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, François TIBERI à Jean Marc PINELLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Stella MORACCHINI.

Délibération n° 5923 Objet : Réalisation des travaux d'aménagement extérieurs de l'atelier Economie circulaire et demande de financement.

Le Président expose au Conseil Communautaire :

En 2019, le Conseil communautaire a souhaité créer un atelier Economie circulaire, dont l'objectif est de :

- Réduire la quantité de déchets sur le territoire
- Sensibiliser la population aux principes de l'économie circulaire

Cet atelier permettra de valoriser les déchets bois, ou encore électriques et électroniques et de leur donner une seconde vie grâce à un travail de réparation et réutilisation.

Après avoir fait l'acquisition d'un terrain (parcelle n°B1060) sur la zone artisanale de la commune de Ventiseri, les travaux de réalisation du bâtiment ont été réceptionnés en 2021.

Le projet de création du bâtiment a été financé par le programme TEPCV.

L'enveloppe financière était restreinte, seule la création du bâtiment a été prévu au cahier des charges de travaux réalisés.

L'aménagement extérieur du bâtiment doit faire l'objet d'une demande de financement à part entière.

Parallèlement, une étude est en cours afin de déterminer le meilleur mode de gestion de ce bâtiment.

La réalisation des travaux d'aménagement extérieur du bâtiment existant de l'atelier de l'économie circulaire consiste en la création d'une zone de parking, un drainage des eaux pluviales de la parcelle pour éviter toute inondation du bâtiment et la végétalisation partielle des extérieurs.

Liste des travaux à réaliser :

- Démaquisage et décapage
- Terrassements et nivellement de la plateforme
- Création d'un système de drainage des eaux pluviales par la création de : réseaux enterrés, grilles, regards, caniveaux aériens béton.
 - Réalisation des murs de clôtures ou de soutènement des terres sur les limites de la parcelle.
 - Installation d'un portail d'accès motorisé pilotable à distance largeur 6 m
 - Création d'une zone de parking et de retournement en dallage béton armé 400m2 sur terre-plein préparé par une couche de forme de matériaux nobles.
 - Réalisation d'un éclairage extérieur de la zone par l'installation de candélabres
 - Pose d'un grillage rigide hauteur 1.20 m sur les murs de clôture
 - Végétalisation des limites séparatives par la plantation d'une haie et la création de jardinières.
- Réalisation d'une signalisation sur le parking avec la création d'une place PMR

Le coût de ces **travaux** est évalué à **184 000 €HT**.

Le coût de la mission de **maitrise d'œuvre** est évalué à **15 000€HT**.

Le **coût total** de l'opération s'élève à **199 000€HT**

Le plan de financement est le suivant :

-	70% Collectivité de Corse (DQ).....	139 300€
-	30% Communauté de Communes soit	59 700€

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

-Approuve le principe de réalisation des aménagements extérieurs de l'atelier Economie circulaire.

-Adopte le plan de financement précité ;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président